

**Question orale
de M. Witsel
à Mme Galant, Ministre de la Fonction
publique, de la Simplification administrative et
des Infrastructures sportives,
sur « la situation de l'Hippodrome de Wallonie »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la situation de l'Hippodrome de Wallonie ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le Grand Prix de Wallonie s'est déroulé dans l'Hippodrome de Wallonie à Ghlin. Ce championnat est le plus grand de l'année dans cette discipline hippique. La Wallonie montre qu'elle est prête à accueillir de

grands événements sportifs. Il est donc important que la Wallonie continue à développer des infrastructures sportives de qualité.

La Fédération compte 2 000 affiliés en Fédération Wallonie-Bruxelles. La Belgique est également bien cotée au niveau des races de cheval. Il est donc essentiel d'avoir des infrastructures adéquates et en suffisance, tant pour les entraîneurs que pour les compétitions. Avec vos prédécesseurs nous avons déjà longuement parlé de l'Hippodrome de Ghlin.

Relativement à l'objectif de votre prédécesseur de vendre ses parts, la Région wallonne via Wallonie Entreprendre avait demandé une étude à un consultant afin qu'il définisse les pistes de réorganisation et de modernisation de cette infrastructure. Le consultant avait indiqué que le site requerrait des investissements importants ainsi qu'un changement de fond en comble de la gouvernance.

Madame la Ministre, quelle est la situation économique et financière actuelle de l'Hippodrome de Wallonie ? Quelle est votre analyse ? Quelle suite comptez-vous donner aux résultats de l'étude de Wallonie Entreprendre ? Des projets de réorganisation ou de modernisation sont-ils prévus ? Le cas échéant, dans quel délai ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le Grand Prix de Wallonie, qui s'est déroulé ce 21 septembre, est effectivement l'événement phare de l'hippodrome de Wallonie. Comme vous le savez certainement, cette infrastructure a été créée en 2000, grâce au soutien de la Région wallonne et des fonds FEDER. Aujourd'hui, la Région, via Wallonie Entreprendre, est actionnaire de l'hippodrome à plus de 75,5 %. Le Gouvernement a octroyé, en avril 2024, une subvention à l'hippodrome pour un montant de 950 000 euros.

Lors de la rédaction de la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement a décidé de procéder à des économies afin de retrouver une trajectoire budgétaire soutenable. L'hippodrome, dont la cession à un opérateur privé est évoquée depuis plusieurs années, ne pourra plus bénéficier, dans cette perspective, de subventions, et ce, dès 2025.

Évidemment, en collaboration avec le ministre de l'Économie, M. Pierre-Yves Jeholet – puisque l'actionnariat wallon est détenu par Wallonie Entreprendre –, nous accompagnerons au mieux l'hippodrome dans la recherche d'un repreneur qui aura, comme pour l'hippodrome d'Ostende, je l'espère, à cœur de redynamiser cet outil important pour notre Région.

Il est certain que toutes les parties prenantes dans ce dossier, principalement l'hippodrome et la Province du Hainaut, seront associées aux décisions futures concernant l'avenir du site afin de redonner un nouveau souffle à l'hippodrome de Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour les éléments de réponse qu'elle a pu m'apporter. Je l'ai dit à l'entame : c'est un dossier que je suis depuis la précédente législature. Il est important, puisque le Gouvernement a décidé de ne plus octroyer de subsides à partir de 2025, de discuter avec les différents acteurs pour voir de quelle manière cet hippodrome peut continuer à vivre, en sachant que l'on a besoin d'infrastructures sportives adéquates, tant pour les formateurs que pour la compétition. Dès lors, Madame la Ministre, je ne manquerai pas de suivre ce dossier attentivement et de revenir vers vous le cas échéant.

**Question orale
de M. Ch. Bastin
à Mme Galant, Ministre de la Fonction
publique, de la Simplification administrative et
des Infrastructures sportives,
sur « l'évaluation du projet Wallonie Ambitions
Or »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Ch. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'évaluation du projet Wallonie Ambitions Or ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, à l'initiative de votre prédécesseur Jean-Luc Crucke, le Gouvernement wallon a lancé, en 2020, le projet Wallonie Ambitions Or.

Il est doté de deux volets : le volet « infrastructures » et le volet « ambassadeurs ». Le programme vise à :

- améliorer la qualité des infrastructures sportives wallonnes afin de mettre les athlètes dans des conditions d'entraînement optimales en vue de leurs prestations sur la scène internationale ;
- permettre à la Wallonie d'être une terre d'accueil pour certaines délégations olympiques en amont des JO de Paris 2024, et ce, afin que notre Région puisse profiter des retombées positives de la compétition, tant sur les plans sportif, économique que touristique ;
- soutenir des projets sportifs structurants.

Les Jeux olympiques et paralympiques de cet été constituent donc un premier rendez-vous important pour ce programme. Il est aussi important de prendre le temps de l'analyse afin d'en tirer des enseignements utiles.

Quel bilan tirez-vous des premières années de ce programme ? Avez-vous initié une réflexion réunissant l'ensemble des acteurs – les fédérations sportives, les administrations – afin d'établir une première évaluation du programme et surtout de ses retombées pour nos athlètes de haut niveau ? Des adaptations pourraient-elles en résulter ?

Si la prochaine grande échéance olympique est fixée dans quatre ans, d'autres grands événements sportifs auront lieu avant celle-ci. Entendez-vous garder pour ce programme le rythme olympique ou en adopter un autre ?

La Wallonie se veut-elle une terre d'accueil des grands événements sportifs ? Entendez-vous intégrer cette ambition dans le programme Wallonie Ambitions Or ? Ou disposera-t-elle d'une politique propre ?

L'accueil de délégations olympiques en amont des JO de Paris n'a clairement pas recueilli le succès espéré. Comment envisagez-vous de redynamiser cette ambition ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, les appels à projets Wallonie Ambitions Or, que ce soit le volet « Infrastructures » ou le volet « Ambassadeurs », ont rencontré un franc succès, témoignant de leur efficacité. Ainsi, lors de la précédente législature, un budget de plus de 32 millions d'euros a été dégagé en faveur de 18 projets dans le cadre du volet « Infrastructures », tandis que 300 000 euros ont été alloués annuellement au volet « Ambassadeur », en partenariat avec M. le Ministre-Président.

Concernant le volet « Infrastructures », à ce jour, huit projets sont finalisés. Les infrastructures sont pleinement fonctionnelles. Cinq projets sont en cours d'exécution. Les travaux de quatre projets n'ont pas encore débuté et un projet a été abandonné. Sur base de ces chiffres, vous comprendrez qu'à ce stade, il ne m'est pas encore possible de tirer un bilan définitif.

Il est important de préciser que ce programme vise, entre autres, à permettre à nos sportifs d'aujourd'hui et de demain de bénéficier de conditions d'entraînement optimales afin de les aider à progresser.

Par ailleurs, et avec l'objectif de promouvoir les infrastructures, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont collaboré à l'établissement d'un

cadastre des infrastructures sportives de haut niveau situées sur le territoire de la Wallonie et de Bruxelles-Capitale. C'est aussi cela, l'avantage de la double casquette : à partir de maintenant, on aura une vue transversale sur tout.

Celui-ci recense, dans un catalogue, 28 infrastructures pouvant accueillir des délégations étrangères dans 23 sports bien spécifiques. Ce catalogue a vocation à être pérenne afin de valoriser notre Région au travers de ses infrastructures sportives. Je ne doute pas que ce catalogue permettra à moyen terme d'attirer des fédérations sportives étrangères dans nos belles installations.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour vos réponses. Comme vous l'avez dit, votre double casquette sera très intéressante pour tirer un bilan qui ne peut pas, aujourd'hui, être définitif. Mais je ne manquerai pas de revenir vers vous, dans les quelques mois à venir, pour avoir un peu plus d'informations sur les projets qui sont en cours.

Question orale de M. Witsel

à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le racisme au sein de nos infrastructures sportives »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le racisme au sein de nos infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la lutte contre le racisme est mon cheval de bataille. Pour l'avoir vécu, je ne cesse de me battre pour le dénoncer, principalement dans le sport. Le Plan wallon de lutte contre le racisme 2023-2026 cible également le racisme et la promotion de la diversité dans le sport et au sein des infrastructures sportives. La charte éthique a été développée en ce sens et chacun dans le milieu sportif est tenu de la respecter. Vous lire sur le sujet du racisme m'a donné envie de vous interroger sur vos priorités lors de cette législature.

La charte éthique est l'outil qui nous permet d'agir contre le racisme au sein des infrastructures sportives. En effet, pour recevoir leurs financements, les porteurs de projet doivent l'adopter. Ils s'engagent à « mettre en œuvre des actions rencontrant notamment la promotion de la mixité et la promotion de l'inclusion sous toutes

ses formes ». Par exemple, le fait d'organiser ou d'accueillir annuellement une conférence ou un atelier ayant pour thématique la lutte contre les discriminations et l'inclusion des minorités.

Madame la Ministre, quels projets sont mis en place actuellement au sein des infrastructures ? Où en est-on dans ce recensement et la diffusion d'actions mises en œuvre au sein d'Infrasports ? Qu'en est-il du suivi de l'engagement des promoteurs de projet dans la durée, après signature de la charte ? Quelle sera votre stratégie pour poursuivre et développer ce Plan wallon de lutte contre le racisme ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la lutte contre le racisme – en particulier dans le domaine du sport – est extrêmement importante à mes yeux, soyez-en assuré.

Le Plan wallon de lutte contre le racisme 2023-2026 contient en effet une mesure relative aux infrastructures sportives, à savoir : faire connaître la charte éthique et les actions y relatives par les porteurs de projet en matière d'infrastructures sportives. Depuis la mise en œuvre du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, les porteurs de projet doivent, au moment de l'introduction d'une demande de subvention, signer la charte éthique. Ce faisant, le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre des actions rencontrant notamment la promotion de la mixité et la promotion de l'inclusion sous toutes ses formes. En signant la charte, le porteur de projet s'engage singulièrement à lutter contre toute forme de discrimination.

Par ailleurs, mon administration a mis en ligne un tableau renseignant le nombre d'actions menées conformément aux axes de la charte éthique et portant sur la promotion du fair-play, la promotion de la mixité et la promotion de l'inclusion.

La coordination du Plan wallon de lutte contre le racisme relève de la compétence de mon collègue le ministre des Solidarités, M. Yves Coppieters. Je ne peux donc me prononcer sur sa poursuite ou son développement.

Enfin, en ma qualité de ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs actions visant à lutter contre le racisme ont été mises en œuvre à travers l'octroi de subventions aux ASBL Panathlon et Stop Racism in Sport, entre autres.

La Déclaration de politique communautaire prévoit, à ce titre, la mise en place d'incitants et le renforcement

d'actions afin de lutter contre le racisme, tant dans les vestiaires que sur les terrains.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse.

Il est important que ce plan ait été mis en place lors de la dernière législature et qu'il y ait un suivi de ce plan sous votre tutelle, d'autant plus que vous êtes ministre des Sports et ministre des Infrastructures sportives. La chose que je trouvais aberrante lors de la dernière législature était de voir que les deux chartes éthiques étaient complètement différentes. Étant donné que c'est vous qui gérez les sports et les infrastructures sportives, j'ose espérer que ceci sera revu afin de faire en sorte qu'il n'y ait plus qu'une charte et que les différents membres sportifs puissent s'y retrouver un peu par rapport à cela.

J'entends que c'est M. Coppieters qui a l'égalité des chances et je me permettrai de retourner vers lui pour plus d'informations, mais je continuerai à vous suivre de tout près.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Ce n'est pas désagréable.

(Rires)

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.